

Questions orales

● (1450)

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La semaine dernière le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention d'aider la Domtar par des moyens autres qu'une subvention fédérale directe. Hier, le ministre a fermé la porte à toute possibilité d'aide financière. Le ministre peut-il donner des précisions et dire si son gouvernement a l'intention d'aider la Domtar en demandant des actions dans la compagnie, ou par d'autres moyens, par exemple, par un prêt?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le député, la plupart des députés conviennent certes que les mêmes questions reviennent sans cesse sur le tapis. J'ai traité de ce problème hier. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

[Français]

LA DÉFINITION DE «SOCIÉTÉ D'ÉTAT»

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Si on n'obtient pas de réponse, on va continuer à poser des questions.

Hier, le ministre a contredit le premier ministre en disant que son ministère ne réexaminerait pas la définition de «société d'État», définition rédigée par Bay Street qui «discrimine» contre le Québec.

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député n'ignore certes pas qu'on ne peut faire précéder d'un préambule les questions supplémentaires. Aurait-il l'obligeance de poser sa question?

[Français]

M. Robinson: Le ministre peut-il expliquer à la Chambre la contradiction entre sa position et celle du premier ministre au sujet de cette question importante de la définition de «société d'État»?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répète au député qu'il n'y a aucune contradiction. Je l'ai bien expliqué hier. Je voudrais qu'il lise le hansard avant de poser une question qu'un autre député a posée hier.

Des voix: Bravo!

* * *

PETRO-CANADA

LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de

l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle sait sans doute qu'à la suite d'un appel d'offres lancé par Petro-Canada, six sociétés ont déposé \$100,000 de cautionnement en vue de soumissionner pour la vente de la raffinerie de Come-By-Chance. La ministre peut-elle nous dire quand Petro-Canada désignera l'heureux soumissionnaire? De même, voudrait-elle confirmer que Petro-Canada conclura bientôt une entente avec une entreprise qui compte démonter les installations et les expédier à l'extérieur de la province?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que cette question a été posée hier. Je signale au député que l'avis d'appel d'offres est valable jusqu'au 1^{er} mai. Vu l'importance de cette transaction commerciale, il est certain qu'une décision ne peut être prise avant le 1^{er} mai, puisque Petro-Canada examinera les soumissions après cette date. Pour l'instant, toutes les options sont possibles en ce qui concerne l'avenir de la raffinerie de Come-By-Chance.

ON DEMANDE DE SURSEoir À LA VENTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, oui, jusqu'aux prochaines élections provinciales. Il reste que six sociétés ont déposé un cautionnement et qu'elles se proposent toutes de démonter les installations.

Si toutes les options sont possibles et comme chaque soumissionnaire se propose de démonter les installations, la ministre voudrait-elle surseoir à la vente de la raffinerie en attendant que l'on ait déterminé s'il serait possible de relancer le projet grâce au pétrole d'Hibernia, ce qui serait aussi une façon de créer de l'emploi à Terre-Neuve? Conformément à l'article 54 de l'Accord atlantique, les Terre-Neuviens perdront à tout jamais le pétrole de ce gisement comme ce fut le cas pour les ressources hydro-électriques des chutes Churchill. Qu'a-t-elle à répondre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me demande bien à laquelle des trois ou quatre questions je dois répondre, et je vous demande votre indulgence à ce propos.

D'abord, la teneur de l'article 54 de l'Accord atlantique n'est pas celle que lui prête le député. Évidemment, l'accord a été négocié au moment où la raffinerie de Come-By-Chance était une réalité. On parle justement «d'établissement» dans l'accord pour exprimer la capacité qui existe à Terre-Neuve de traiter 100,000 barils par jour. Cet établissement est là.

Quant à l'analyse dont le député a parlé, Petro-Canada a déjà réalisé une étude sur la raffinerie elle-même. Et c'est à partir des résultats que Petro-Canada a lancé un appel d'offres en vue de décider de l'avenir de la raffinerie. Comme je l'ai déjà expliqué, il n'est pas permis de dire pour l'instant que tous les intéressés veulent démonter les installations. Pour autant que je sache, toutes les options sont possibles et il en sera ainsi même après la tenue des élections à Terre-Neuve.